

## Rapport analytique de la coalition "Tribunal pour Poutine" Lieux de détention forcée de citoyens ukrainiens non combattants en Fédération de Russie et en Crimée occupée

Octobre 2022

### Sommaire:

1. Légende
2. Structure du groupe de travail pour la préparation de la référence analytique
3. Contexte de la recherche (informations introductives)
4. Le but et la tâche de la recherche
5. Statut juridique des citoyens ukrainiens – non-combattants détenus par la Fédération de Russie et justification de leur détention
6. Méthodologie de collecte et description des données
7. Conclusions
8. Annexe. Description des lieux de détention forcée de citoyens ukrainiens non combattants sur le territoire de la Fédération de Russie et de la Crimée occupée

### Légende

**FSVP** – Service pénitentiaire fédéral (FSVP de Russie) – Service pénitentiaire fédéral (FSES de Russie) - l'organe exécutif fédéral de la Fédération de Russie, dont l'agence principale est le ministère de la Justice de la Fédération de Russie, qui exerce des fonctions d'application de la loi, de contrôle et de supervision dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales pour les condamnés, les fonctions de détention des personnes soupçonnées ou accusées d'avoir commis des crimes et des prévenus en détention, leur protection et leur escorte, ainsi que les fonctions de surveillance du comportement des probationnaires et des condamnés qui ont obtenu une sursis à l'exécution de leur peine par le tribunal[3].

**ONK** – Commission de contrôle public (CMP)-Commission de surveillance publique (PMC) – la Commission de surveillance publique pour la protection des droits de l'homme dans les lieux de détention forcée est l'un des 85 organismes publics régionaux en Russie qui surveillent le respect des droits de l'homme dans les lieux de détention forcée dans la région respective

**PTR** – Points de placement temporaire de citoyens étrangers

**RF** – puissance d'occupation

### La structure du groupe de travail pour la préparation du rapport analytique

Le rapport analytique a été préparé par des représentants d'organisations faisant partie de l'initiative civile "Tribunal pour Poutine":

**Mykhailo Savva** - membre du groupe d'experts du Center for Civil Liberties, docteur en sciences politiques, chef de groupe.

**Nataliya Yaschuk** est la coordinatrice des projets nationaux du Centre pour les Libertés Civiles.

**Oleksandr Pavlichenko** est le directeur exécutif de l'Union ukrainienne d'Helsinki pour les droits de l'Homme.

**\*Traduction en anglais, français réalisée par l'ONG FUVI / Fonds Ukrainien des Volontaires Internationaux**

### **Contexte de la recherche (informations introductives)**

Pendant l'occupation des territoires ukrainiens, les forces d'invasion russes ont enlevé et continuent d'enlever des civils qui se trouvent dans des lieux de détention forcée à la fois dans les territoires occupés de l'Ukraine et dans la Fédération de Russie. Le nombre exact de civils ukrainiens privés de liberté est inconnu. En juin 2022, la vice-première ministre de l'Ukraine, ministre de la réintégration des territoires temporairement occupés, Iryna Vereshchuk, a déclaré qu'environ un millier et demi de civils ukrainiens sont détenus illégalement : « Il y a plus d'un millier et demi de civils dans les prisons russes - ils sont situés dans Rostov, Koursk, ils sont en situation carcérale, ils sont détenus comme prisonniers de guerre, alors qu'ils ne devraient pas être prisonniers.

Selon la vice-première ministre, parmi les civils déportés vers la Fédération de Russie figurent des volontaires, des militants, des journalistes, des prêtres, des députés de conseils locaux, des chefs de collectivités territoriales unies et des chefs de communautés locales. Dans le même discours, la vice-première ministre ukrainienne a noté que la Fédération de Russie admet seulement qu'elle maintient 120 civils ukrainiens en détention.

Selon les informations dont disposent les auteurs du rapport d'analyse, les représentants officiels de la Fédération de Russie cachent des informations sur le nombre et les lieux de détention des citoyens ukrainiens sur le territoire de la Fédération de Russie et dans la Crimée annexée. Les avocats russes, lorsqu'ils se tournent vers la direction des institutions du régime avec des demandes de rendre visite à un citoyen ukrainien spécifique, reçoivent un refus avec la motivation qu'il n'y a pas une telle personne dans cette institution.

Le Service pénitentiaire fédéral de la Fédération de Russie n'inclut pas les citoyens ukrainiens, militaires et civils dans les statistiques officielles des personnes détenues. Le FSVP de Russie a répondu à l'enquête du journal Kommersant sur le manque de places dans les centres de détention provisoire - selon l'agence, les centres de détention russes sont pleins à 96 %. Cependant, les militants des droits de l'Homme insistent sur le fait qu'il y a une sérieuse exagération de la limite de capacité dans les centres de détention de Moscou et pointent du doigt des centaines de détenus "supplémentaires" dans le seul SIZO-1 (russe : "Matrosskaya Tyshina"). "Kommersant" a interviewé des représentants des bureaux régionaux du FSVP et des membres de l'ONK et était convaincu que la situation dans un certain nombre de régions est similaire à la situation dans la capitale.

Au 1er août 2022, 114 172 personnes étaient détenues dans des centres de détention provisoire russes, a rapporté le FSVP de la Fédération de Russie à Kommersant. Dans le même temps, les centres de détention du pays sont conçus pour un total de 118 495 personnes. "La limite générale de capacité n'a pas été dépassée", a conclu le FSVP fédéral. — Ce nombre (le nombre de détenus au 1er août. — "Kommersant") est inférieur de 4% à la limite générale de capacité

"En mai 2022, Eva Merkacheva, membre du Conseil des droits de l'homme auprès du président de la Fédération de Russie et de la Commission d'observation publique (OCC) de Moscou, a déclaré que les centres de détention provisoire de la capitale étaient confrontés à un "terrible dépassement de limite". Selon elle, ils étaient conçus pour 9 000 personnes, mais ils se

sont avérés être surpeuplés par plus de 2 786 personnes. Dans le même temps, le problème du dépassement de la limite a été confirmé par le FSVP de Russie. Le Directeur de l'application des peines et de la comptabilité spéciale, Igor Vedinyapin, a déclaré qu'un quart des centres de détention russes - 50 sur 203 - étaient surpeuplés. Dans le même temps, des interlocuteurs des bureaux régionaux de l'ONK et du FSVP ont cité en mai l'une des raisons de la "surpopulation au-delà de la limite" : "l'opération militaire spéciale", en raison de laquelle une partie des locaux des centres de détention provisoire et des colonies russes ont été repris pour les citoyens ukrainiens.

628 civils ukrainiens ont été inclus dans la base de données de l'organisation ukrainienne des droits de l'Homme du Centre pour les libertés civiles (CLS) après le début de l'agression à grande échelle de la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 24.02.2022 : 10 d'entre eux ont ensuite été retrouvés tués, 230 personnes ont été libérées et 328 sont en captivité, y compris sur le territoire de la Fédération de Russie. Ce nombre n'est pas définitif, la base de données ne comprend que les personnes dont nous connaissons de manière fiable les enlèvements. Cette base comprend des représentants de divers groupes sociaux et professionnels. Certains civils ukrainiens ont été détenus par les forces d'invasion sur la base de dénonciations ou soupçonnés d'avoir aidé les Forces armées ukrainiennes (ZSU), indépendamment de leur profession ou de leur statut social.

La situation des civils ukrainiens enlevés par la Fédération de Russie est moins définie que celle des prisonniers de guerre. Le droit international humanitaire prévoit la possibilité d'échanger des prisonniers de guerre, mais ces normes ne s'appliquent pas à la population civile. La Convention (IV) sur la protection de la population civile en temps de guerre du 12 août 1949 autorise dans certains cas l'internement de civils. Cependant, les citoyens ukrainiens n'étaient pas officiellement internés en Russie.

Les ordonnances d'internement prévues à l'article 42 de la Convention n'ont pas été adoptées, les citoyens enlevés en Ukraine n'ont pas eu le droit de faire appel des décisions d'internement conformément à l'article 43.

L'article 78 de la Convention prévoit que les décisions d'internement doivent être prises selon la procédure normale à déterminer par la puissance occupante conformément à la présente Convention. Cette norme n'est pas respectée par la Fédération de Russie. Dans tous les cas où les autorités russes ont répondu aux questions sur le statut des civils ukrainiens enlevés, le motif de la détention a été qualifié de "contre-mesure à une opération militaire spéciale". Ces réponses sont signées par des officiers de la police militaire du ministère de la Défense de la Fédération de Russie, ce qui laisse entendre que ces personnes sont illégalement traitées comme des prisonniers de guerre.

La détention, le transfert vers la Fédération de Russie et la détention forcée de civils ukrainiens constituent une violation flagrante de leurs droits et créent des risques extrêmement élevés pour leur vie, leur santé et leur dignité humaine.

### **But, tâche et objet de la recherche**

Le but de ce matériel analytique est de fournir des informations générales sur les lieux de détention forcée en Fédération de Russie et en Crimée annexée de citoyens ukrainiens qui ne sont pas des combattants. Ces informations sont nécessaires pour prendre des décisions et des actions concernant la protection des droits et la libération des civils ukrainiens.

Les missions de la recherche sont:

1. Décrire chaque lieu de détention forcée de civils ukrainiens en termes de conformité avec le droit international humanitaire.
2. Décrire les violations du droit international humanitaire contre les civils ukrainiens.
3. Proposer des domaines d'activité et des actions spécifiques au profit des civils ukrainiens détenus en Fédération de Russie et dans la Crimée annexée.

Le matériel analytique est consacré à deux groupes de citoyens ukrainiens détenus de force en Fédération de Russie et en Crimée.

Le premier groupe. Des citoyens ukrainiens détenus "pour s'être opposés à une opération militaire spéciale" dans les territoires occupés. Dans des réponses officielles, des représentants de la police militaire russe écrivent que ces personnes sont détenues conformément aux normes de la Convention sur le traitement des prisonniers de guerre.

Ceci est écrit, par exemple, dans la réponse aux proches de Yevgeny Guryanov et Serhii Lyubich datée du 17 août 2022 par le chef adjoint du département principal de la police militaire du ministère de la Défense de la Fédération de Russie, le général de division Vitaly Koch. Ainsi, ces citoyens ukrainiens ont le statut de prisonniers de guerre. Ils sont détenus en Fédération de Russie et dans les territoires occupés dans des centres de détention provisoire, des prisons, des colonies correctionnelles; et les femmes sont détenues dans une colonie. Sur le territoire de la Fédération de Russie et en Crimée, où opère le système de gouvernement russe, en octobre, nous avons découvert 23 lieux de détention forcée où ces personnes sont certainement ou probablement détenues. Ce sont des institutions du Service pénitentiaire fédéral (subordonné au ministère de la Justice de la Fédération de Russie) et du ministère de la Défense (garde de la garnison de Sébastopol).

Nous ne pouvons pas dans tous les cas, sur la base des informations disponibles, déterminer avec précision si seuls des civils ukrainiens, uniquement des prisonniers de guerre ou les deux catégories se trouvent dans cette institution du régime. La géographie de leur placement va de la région de Belgorod à la région de Krasnoïarsk. Dans tous les cas, ils sont détenus à l'écart des russes, dans des établissements distincts ou dans des locaux distincts au sein des établissements. Le nombre exact de personnes qui appartiennent à ce groupe - catégorie est inconnu. Selon l'analyse du registre du Centre pour les libertés civiles, il y avait au moins 410 personnes de ce type en octobre 2022.

Le deuxième groupe : les citoyens ukrainiens qui se trouvaient en Russie avant le début de la guerre et à l'égard desquels les tribunaux russes ont rendu une décision de retour forcé en Ukraine. Les tribunaux acceptent de telles décisions pour des violations administratives, par exemple, le non-prolongement de l'enregistrement pour la résidence dans la Fédération de Russie. Avant le début de l'agression russe, ces personnes étaient détenues dans des centres d'hébergement temporaires pour citoyens étrangers, puis remises aux autorités ukrainiennes. Actuellement, ces personnes ne peuvent pas être transférées en Ukraine et se trouvent dans les conditions d'une colonie pénitentiaire. Dans le même temps, dans le cas dont nous avons connaissance, des citoyens ukrainiens se trouvent dans un tel centre dans des cellules fermées, c'est-à-dire dans des conditions carcérales. Selon la législation de la Fédération de Russie, une personne peut séjourner dans un centre de résidence temporaire jusqu'à 2 ans. Après cela, il/elle devrait être libéré(e). Mais très souvent, immédiatement après leur libération, les personnes qui ne peuvent pas être renvoyées dans leur pays d'origine sont à nouveau détenues et renvoyées en détention. En fait, ces personnes purgent une peine en Fédération de Russie à laquelle elles n'ont pas été condamnées. Les centres d'hébergement temporaire de citoyens étrangers relèvent du système du ministère de l'Intérieur. En octobre 2022, nous avons trouvé un lieu de détention forcée de ce groupe de citoyens ukrainiens - le centre d'hébergement temporaire de citoyens étrangers du Département principal des affaires intérieures à Moscou. Le nombre exact de ces personnes est inconnu. Plus de 10 citoyens ukrainiens sont hébergés dans le centre d'hébergement temporaire de la Direction principale des affaires intérieures rien qu'à Moscou.

Nous ne considérons pas ici les lieux de détention des prisonniers de guerre citoyens ukrainiens et civils ukrainiens qui ont été emmenés hors des territoires occupés, mais qui ne se trouvent pas dans des lieux de détention forcée.

Les points de placement temporaire de citoyens étrangers (PTR), où se trouvent certains civils ukrainiens en Fédération de Russie et en Crimée, ne sont pas des lieux de détention forcée. Les PTR sont des auberges ou des hôtels destinés à l'hébergement temporaire. Les gens s'installent à PTR en raison du manque de fonds pour louer un logement, mais ils peuvent quitter ces locaux de leur plein gré, par exemple pour louer un logement.

Les commandants de certains PTR ont établi des restrictions supplémentaires pour les citoyens ukrainiens qui y vivent. Par exemple, l'obligation d'indiquer l'heure de départ et de retour dans des journaux spéciaux. Cependant, cela ne justifie pas de considérer le PTR comme un lieu de détention forcée.

### **Statut juridique des citoyens ukrainiens – non-combattants détenus par la Fédération de Russie et justification de leur détention**

Dans les réponses des responsables autorisés de la police militaire du ministère de la Défense de la Fédération de Russie sur le statut juridique des civils ukrainiens, il est dit que ces personnes ont été arrêtées "pour s'être opposées à une opération militaire spéciale". La même raison est indiquée dans les réponses concernant le statut juridique des prisonniers de guerre ukrainiens.

Le droit international humanitaire prévoit la possibilité de détention, d'arrestation et d'expulsion pour des actions liées à un conflit armé.

Cependant, le paragraphe 3 de l'article 75 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole 1) établit que « toute personne qui a été arrêtée, détenue ou internée pour des faits se rapportant à conflit armé, doit être informée sans délai, dans une langue qu'il comprend, des motifs de ces mesures. Sauf en cas d'arrestation ou de détention pour infraction pénale, ces personnes doivent être libérées dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dès que les circonstances justifiant l'arrestation, la détention ou l'internement ont cessé d'exister. »

Cette norme ne doit être interprétée que d'une seule manière : après la cessation des hostilités sur le territoire où vivaient les personnes avant leur détention, leur arrestation ou leur internement, elles doivent être libérées par la puissance occupante. Selon cette norme du Protocole 1, une partie importante des citoyens ukrainiens détenus devraient déjà être libérés. Les opérations militaires ne sont menées dans aucune municipalité (communauté) des oblasts de Kyiv, Soumy, Tchernihiv, dans la plupart des communes de l'oblast de Kharkiv. Par conséquent, conformément aux exigences du Protocole 1, la Fédération de Russie doit libérer les civils ukrainiens détenus sur ces territoires.

La Fédération de Russie ignore cette norme, considérant en fait tous les Ukrainiens détenus, combattants et non-combattants, comme des prisonniers de guerre. Dans les mêmes réponses sur le statut des civils ukrainiens détenus, les responsables de la police militaire de la Fédération de Russie indiquent que "les détenus sont détenus conformément aux exigences de la Convention de Genève sur le traitement des prisonniers de guerre" (12 août 1949, Genève)

De plus, la détention de civils ukrainiens pendant l'occupation russe a été commise en violation flagrante du droit international humanitaire. L'article 65 de la Convention de Genève pour la protection de la population civile en temps de guerre établit : « Les résolutions de la puissance occupante, qui prévoient la responsabilité pénale, n'entrent en vigueur qu'après avoir été publiées et portées à la connaissance de la population en son langage. L'effet de ces décisions impératives ne devrait pas avoir d'effet rétroactif.

Il est évident que la population du territoire ukrainien occupé par la Fédération de Russie ne pouvait pas savoir, en l'absence d'informations officielles de la part des occupants, quelles interdictions et restrictions sont introduites sur ce territoire. De plus, la population des territoires occupés ne pouvait pas savoir quelles actions l'armée russe considérerait comme une "contre-mesure à une opération militaire spéciale". Les gens ne pouvaient pas le savoir, car ces informations n'étaient pas disponibles auparavant: il n'y avait pas d'opérations militaires spéciales, pas de réglementation légale spéciale, les territoires spécifiés n'étaient pas occupés. Ces informations étaient et sont extrêmement importantes pour les résidents des territoires occupés, car il s'est avéré que des sanctions sous forme de détention et de privation de liberté sont appliquées sur le territoire de la Fédération de Russie pour "contrer une opération militaire spéciale".

Cependant, la puissance occupante (RF) n'a pas publié ni porté à l'attention de la population des territoires occupés de Kyiv, Soumy, Tchernihiv et d'autres régions des réglementations qui contiendraient des informations sur des actions impliquant une responsabilité pénale. Nous sommes conscients du fait que les occupants ont distribué des tracts avec des appels à soumission et des demandes spécifiques uniquement à Energodar, dans la région de Zaporizhzhia, en avril 2022. Ces tracts contenaient un avertissement : pour commercer, les entrepreneurs doivent négocier avec le chef autoproclamé de l'administration de l'occupation. Cependant, ces tracts ne contiennent pas d'informations sur les actions que les occupants considéreront comme "une contre-mesure à une opération militaire spéciale".

De cette manière, la Fédération de Russie a violé les exigences du droit international humanitaire d'informer la population des territoires occupés des résolutions qui prévoient la responsabilité de "contrer une opération militaire spéciale". Les normes de ces résolutions n'entrent en vigueur qu'après avoir été publiées et portées à l'attention de la population dans la langue de la population locale. À cet égard, la détention de civils pour «contrer une opération militaire spéciale» n'est pas fondée sur les normes de la loi, et ces personnes devraient être libérées.

Dans certains des cas que nous connaissons, des responsables russes ont effectué des contrôles sur des citoyens ukrainiens détenus concernant la commission du crime prévu à l'article 276 du Code pénal de la Fédération de Russie - "Espionnage" par des citoyens ukrainiens. Le résultat de l'inspection a été un avertissement officiel : "en cas d'activités similaires après sa libération, cette personne sera tenue pénalement responsable". Dans la plupart des cas que nous connaissons, ces contrôles n'ont pas été effectués.

Les civils ukrainiens détenus et emmenés en Fédération de Russie ne sont pas des prisonniers de guerre. Les conditions de détention des prisonniers de guerre et des civils détenus sont déterminées par diverses conventions internationales. La détention de civils ukrainiens "conformément aux exigences de la Convention de Genève sur le traitement des prisonniers de guerre" viole les normes du droit international : droit humanitaire, droits de l'homme et droit pénal.

Les normes de la Convention sur la protection de la population civile en temps de guerre (Quatrième Convention de Genève) et le Premier Protocole à cette Convention devraient s'appliquer aux citoyens ukrainiens - non-combattants détenus par la Fédération de Russie pour s'être opposés à une opération militaire spéciale

En violation des normes des conventions internationales sur le traitement des prisonniers de guerre et la protection de la population civile (les troisième et quatrième Conventions de Genève), la Fédération de Russie :

1. Considère les civils ukrainiens qui n'ont pas pris part aux hostilités comme des prisonniers de guerre.

2. Dissimule les lieux de détention des citoyens ukrainiens aux proches des Ukrainiens détenus, aux avocats et aux membres des commissions publiques de surveillance des sujets de la Fédération de Russie pour la surveillance des droits de l'Homme dans les lieux de détention.

3. Permet ou initie la torture de citoyens ukrainiens dans des lieux de détention forcée sur le territoire de la Fédération de Russie : torture par famine; pistolet paralysant; passage à tabac; ordre d'effectuer des exercices physiques jusqu'à l'inconscience; tatouages brûlés sur la peau à l'aide de liquides inflammables; obligation de couper le tatouage.

4. Initie un traitement dégradant des citoyens ukrainiens : ils sont contraints de chanter l'hymne national de la Fédération de Russie et des chansons russes, spécialement sélectionnées "à des fins éducatives" du répertoire, par exemple : "Ciel slave", "Katyusha", "Oncle Vova" (une chanson sur Poutine) et autres. En outre, les citoyens ukrainiens ont été contraints de crier les slogans suivants : "Gloire à la Russie", "Ahmad est la force !" (Commentaire : pour honorer Ahmad Kadyrov, le père de l'actuel président de la Tchétchénie) au commandement du personnel des lieux de détention forcée.

5. Limite la correspondance des citoyens ukrainiens détenus avec leurs proches. Dans les cas que nous connaissons, les Ukrainiens ont été autorisés à envoyer au maximum une lettre à leurs proches.

6. N'autorise pas les colis aux détenus de leurs proches ou d'autres personnes.

## **Méthodologie de collecte et description des données**

La méthodologie est déterminée par le but appliqué de notre recherche. Nous partons du fait qu'il est nécessaire de prendre dès que possible un ensemble de mesures interconnectées, visant à protéger les droits et les intérêts, et finalement - à la libération des civils ukrainiens détenus de force en Fédération de Russie et en Crimée.

Cela signifie:

1) Nous reconnaissons que nos informations sur les lieux de détention forcée de civils ukrainiens ne sont pas complètes. Nous ne connaissons pas tous les lieux de détention forcée, nous ne connaissons pas le nombre exact de citoyens ukrainiens dans chaque lieu de détention forcée. Il est peu probable que ces informations puissent être complètes, car elles changent constamment. Mais le caractère incomplet des informations n'empêche pas les actions de protection des droits que nous pouvons entreprendre.

2) Nous utilisons quatre principaux types de sources d'information pour préparer le matériel analytique:

1. Informations provenant de sources ouvertes (publications dans les médias, statistiques officielles, discours de responsables, descriptions de lieux de détention forcée sur les sites Web officiels des départements du Service pénitentiaire fédéral de la Fédération de Russie et ressources non officielles). Lorsque cela est possible sans divulguer de données personnelles, nous fournissons des liens vers ces sources, ce qui vous permet de vérifier les informations utilisées. Nous fournissons les coordonnées des centres de détention russes sur la base d'informations officielles provenant de sources ouvertes, telles que le portail du Service pénitentiaire fédéral de la Fédération de Russie et d'autres.

2. Réponses officielles des autorités publiques de la Fédération de Russie aux demandes de renseignements sur le sort des citoyens ukrainiens détenus de force en Fédération de Russie et en Crimée annexée. Lorsque nous citons de telles réponses, nous n'indiquons pas les données personnelles des destinataires. Ce sont des parents de citoyens ukrainiens détenus en Fédération de Russie et en Crimée, et dans les conditions d'une guerre extrêmement brutale, nous ne voulons pas mettre ces personnes en danger. Nous divulguons les données personnelles des personnes en captivité uniquement si leurs proches libres ont déjà divulgué publiquement leurs données personnelles.

3. Informations de la Croix-Rouge aux proches des citoyens ukrainiens sur le lieu et l'état de santé des personnes détenues de force.

4. Témoignages de témoins (citoyens ukrainiens qui ont été libérés et ont quitté la Fédération de Russie; prisonniers russes; parents de prisonniers russes; employés de lieux de détention forcée).

Nous divisons les témoins en deux groupes:

- témoins internes – personnes qui sont ou ont été dans un lieu de détention forcée. Ils comprennent à la fois des Ukrainiens qui s'y trouvaient et qui ont été libérés (civils et combattants), ainsi que des employés d'institutions où des citoyens ukrainiens sont détenus. Un certain nombre de citoyens ukrainiens libérés ont accordé des interviews à des représentants d'organisations de défense des droits de l'Homme sur les lieux de détention forcée et les conditions qui y régnaient.

- les employés des institutions où les Ukrainiens sont détenus n'ont pas accordé d'interviews. Mais ces personnes sous divers formats ont fourni verbalement des informations sur la base desquelles des conclusions peuvent être tirées. Nous ne divulguons pas les données

personnelles des témoins afin de ne pas les exposer au risque de persécution par la Fédération de Russie.

3) Nous comparons les informations sur les lieux de détention forcée provenant de différentes sources, si cela est possible. Dans certains cas, nous indiquons que l'information doit être clarifiée. Par exemple, il existe des informations sur la présence d'Ukrainiens dans un lieu de détention forcée provenant de témoins externes (journalistes, prisonniers d'une prison russe voisine). Mais ces personnes ne savent pas si des prisonniers de guerre ou des civils ukrainiens y sont détenus. Nous sommes sûrs du fait même que des citoyens ukrainiens s'y trouvent, mais à l'avenir, il est nécessaire de clarifier qui exactement y est détenu.

4) Nous réalisons une description des lieux de détention forcée selon un format unique sous forme de tableau. Cela permet de comparer les conditions de détention des citoyens ukrainiens et l'étendue des violations du droit international humanitaire contre ces personnes dans différents lieux de détention forcée, ainsi que de fournir des informations de manière plus compacte.

## **Conclusions**

1. Les citoyens ukrainiens non combattants sont détenus en Fédération de Russie et dans la Crimée annexée dans les institutions du régime de trois agences fédérales : le Service pénitentiaire fédéral (prisons, colonies de peuplement, colonies de peuplement, centres de détention provisoire, centres de correction), qui fait partie du système des organes du ministère de la Justice de la Fédération de Russie ; le ministère de l'intérieur (centres de détention provisoires pour étrangers) ; le ministère de la Défense (gardes des commandants des garnisons militaires). Dans les centres de détention temporaire de citoyens étrangers du ministère de l'Intérieur, non seulement des prisonniers de guerre et des civils ukrainiens enlevés dans les territoires occupés sont détenus, mais également des citoyens ukrainiens qui vivaient auparavant en Fédération de Russie et à l'égard desquels des décisions de justice sur l'expulsion ont été émises. La suspension des communications entre l'Ukraine et la Fédération de Russie a créé une situation dans laquelle les représentants de cette catégorie de citoyens ukrainiens ne peuvent pas être renvoyés dans leur patrie.

2. La Fédération de Russie, en violation des normes du droit international humanitaire, considère les citoyens ukrainiens non combattants comme des prisonniers de guerre détenus "pour avoir résisté à une opération militaire spéciale". Cela permet aux autorités russes de ne pas libérer les civils ukrainiens jusqu'à la fin de la guerre.

3. La Fédération de Russie, en violation des normes du droit international humanitaire, détient la plupart ou la totalité des civils et prisonniers de guerre internés dans des conditions carcérales, c'est-à-dire dans des cellules fermées sans possibilité de libre circulation sur le périmètre l'institution de détention. Ces conditions de détention ne sont pas déterminées par les intérêts de sécurité des citoyens ukrainiens.

4. La Fédération de Russie détient de nombreux civils ukrainiens dans des centres de détention. Dans ces établissements, rien n'est prévu pour fournir aux détenus des vêtements de saison aux frais de l'État. Les suspects sont vêtus au centre de détention provisoire de leurs propres vêtements. Malgré les déclarations dans les réponses officielles des représentants des autorités russes concernant la détention de ces personnes conformément à la Convention de Genève sur le traitement des prisonniers de guerre, nous n'avons aucune information sur la fourniture de vêtements chauds à la veille de la saison froide. On peut supposer que ces personnes ne sont pas pourvues de vêtements de saison. Le manque de vêtements chauds dans les centres de détention pendant la saison froide est synonyme de torture. Les citoyens ukrainiens ne reçoivent pas de colis contenant les objets et produits nécessaires, bien que cela soit prévu par les normes du droit international humanitaire. Le programme de transfert de colis aux civils ukrainiens et aux prisonniers de guerre en Fédération de Russie n'a pas été créé.

5. La Fédération de Russie dissimule des informations sur des citoyens ukrainiens détenus dans des lieux de détention forcée. Les Ukrainiens sont détenus dans des institutions séparées des ressortissants russes, ou dans des lieux séparés de centres de détention provisoire, de colonies correctionnelles (casernes avec des conditions de détention strictes, bâtiments séparés, etc.). Ces emplacements sont gardés par la police militaire du ministère de la Défense, et non par le personnel des services correctionnels fédéraux. Des avocats et des défenseurs des droits humains russes reçoivent de fausses réponses selon lesquelles il n'y a pas de citoyens ukrainiens dans les institutions du FSVP et du ministère de l'Intérieur, bien qu'ils y soient détenus. Les membres des commissions publiques de contrôle du respect des droits de l'Homme dans les lieux de détention forcée (ONK) se voient refuser d'effectuer des inspections dans les établissements où des citoyens ukrainiens sont susceptibles d'être détenus.

6. La Fédération de Russie, en violation du droit international humanitaire, autorise la torture, les sévices et autres formes de mauvais traitements à l'encontre des citoyens ukrainiens sur son territoire. Parmi ces formes, par exemple, les passages à tabac lors des interrogatoires, l'obligation de chanter l'hymne de la Fédération de Russie et des chansons russes, le refus de fournir une assistance médicale. Dans certains lieux de détention forcée, les femmes sont obligées de s'accroupir des centaines de fois, de rester debout pendant plusieurs heures et sont battues avec des bâtons jusqu'à ce qu'elles s'évanouissent.

## 1. Annexe

### Description des lieux de détention forcée de citoyens ukrainiens non combattants sur le territoire de la Fédération de Russie et de la Crimée occupée

Ce tableau n'est pas complet pour plusieurs raisons:

1. La situation évolue rapidement, les Ukrainiens sont transférés d'une institution du régime à une autre.
2. Les témoins et leurs proches citent parfois des villes russes où des citoyens ukrainiens ont été détenus, mais il n'y a pas d'institutions dans ces villes où les personnes expulsées d'Ukraine pourraient être détenues. Un exemple est Brahino, région d'Orel. Parfois, les proches des personnes enlevées citent des institutions qui n'existent pas, par exemple le centre de détention provisoire de Sébastopol. Il n'y a qu'un corps de garde de garnison dans cette ville. De tels cas nécessitent une enquête plus approfondie.

Nous voyons la nécessité de surveiller les lieux de détention forcée et de mettre à jour les informations les concernant.

#### Légende

**FSI** – Institution fédérale d'État (FSI de Russie) / Федеральна казенна установа/Федеральное казённое учреждение

**FSES** – Service fédéral d'exécution des peines (FSES de Russie)/ Федеральна служба виконання покарань/ Федеральная служба исполнения наказаний

**SIZO** – centre de détention provisoire/ Слідчий ізолятор/ Следственный изолятор

№ №	Nom de l'organisation dans laquelle les citoyens ukrainiens sont détenus	Affiliation administrative de l'établissement : appartient au Service pénitentiaire fédéral, un autre organisme gouvernemental	Adresse indiquant l'institution de la Fédération de Russie/territoire annexé de l'Ukraine, autres coordonnées	Quelles catégories de personnes, à part les non-combattants ukrainiens, sont détenues dans cette institution (prisonniers de	Pour combien de personnes l'institution est-elle destinée ?	Sources d'information : témoins internes, témoins externes, autres sources ; si les information	Conditions de détention : cellule pénitentiaire ou avec possibilité de libre circulation dans le périmètre de	Commentaires : toute information pertinente sur le respect des droits des prisonniers de guerre (si la torture et les traitements humiliants sont utilisés ; si les
--------	--	--	---	--	---	---	---	---

		de la Fédération de Russie (précisez lequel) ou n'est pas officiel (n'appartient à aucune autorité publique)		guerre ukrainiens, prisonniers russes, suspects russes, autres)		s nécessitent une vérification supplémentaire	la maison d'arrêt	prisonniers de guerre sont autorisés à correspondre avec leurs proches ; si une assistance médicale est fournie ; la qualité de la nourriture ; si des inspections sont effectuées par les membres de la commission d'observation publique, etc.)
République Autonome de Crimée								
1	Établissement d'État fédéral (FSI) Centre de détention provisoire (SIZO) n ° 1 du Service fédéral de sécurité de Russie en République de Crimée et dans la ville de Sébastopol	Département du Service pénitentiaire fédéral de la Fédération de Russie pour la République de Crimée et la ville de Sébastopol	295006, République de Crimée, Simferopol, blvd. Lénine, 4 Téléphone : +7(3652) 77-37-00 sizo1@krim.fsin.su Le chef du service intérieur, lieutenant-colonel	Suspects russes, dont des mineurs.	747	Témoins internes	Cellule pénitentiaire, comme dans toutes les cellules de détention provisoire FSVP. La détention en confinement individuel signifie régime carcéral.	La limite dans cet établissement a été dépassée deux fois, en effet, environ 1 500 personnes sont détenues dans le centre de détention provisoire. Les conditions de détention ne répondant pas aux normes, ce centre de détention

			Synyukov Petro Valeriyovych					provisoire est l'un des pires du système FSVP.
2	Garde du bureau du commandant militaire de la garnison de Sébastopol	Bureau du commandant militaire de Sébastopol	355016 Sevastopol, str. Bakunskaya, 15 Tel. +7(8692) 55522	Prisonniers de guerre ukrainiens	144	Témoins Internes	Cellule de prison. Les locaux de détention sont entourés de barbelés et gardés.	
Région de Belgorod								
3	FKU SIZO-2 UFSVP de Russie en région de Belgorod	Office du Service pénitentiaire fédéral pour la région de Belgorod	309514, Belgorod region, Stary Oskol, st. Lenina, d. 7 Accueil +7(4725) 44-62-82 Service d'urgence +7(4725) 04-22-67 iz-312-stoskol@y andex.ru Chef du service intérieur, lieutenant colonel Hnyrov Oleksiy Vasyliovych	Prisonniers de guerre ukrainiens	240	Sources ouvertes d'informatio n.	Cellule de prison.	
4	Colonie correctionnelle FKU (VK)-9 UFSVP de Russie	Office du Service pénitentiaire fédéral pour la	309992, région de Belgorod, Valuyki, str. Mykilska, 199 "B"	Femmes prisonniers de guerre ukrainiens	400	Témoins internes	Cellule de prison.	

	dans la région de Belgorod	région de Belgorod	Accueil +7(47236) - 28-3-78 Service de garde +7(47236) 3-15-89  valuiki-vk@mail. ru Chef du service intérieur: lieutenant-colonel Oleksandr Yuriyovych Pish'ev					
Région de Bryansk								
5	FKU SIZO-2 UFSVP de Russie dans la région de Bryansk	Office du Service pénitentiaire fédéral de la Fédération de Russie dans la région de Bryansk	243000, Russie, Région de Briansk, Novozybkiv, st. Place Rouge, b. 9 Service d'urgence : +7(48343) 3-09-52 sizo2@ufsin32.ru Colonel en chef du service intérieur Dmytro Ivanovitch Nesterov	Prisonniers de guerre ukrainiens; citoyens d'autres Etats détenus par l'armée russe sur le territoire occupé d'Ukraine (par exemple l'Arménie).	405	Témoins internes, Sources ouvertes d'informati on.	Cellule de prison.	L'institution manque d'informations sur les droits des personnes qui s'y trouvent et d'instructions sur les personnes à contacter en cas de problème. Les citoyens ukrainiens sont obligés d'interpréter l'hymne national de la Fédération

								de Russie et d'autres chansons russes à la demande du personnel. Le personnel, en violation des exigences réglementaires, oblige les détenus à s'aligner dans les cellules chaque fois qu'ils ouvrent les "appartements" - des trous dans les portes métalliques des cellules à travers lesquelles la nourriture passe.
6	FKU SIZO-1 UFSVP de Russie dans la région de Bryansk	Office du Service pénitentiaire fédéral de la Fédération de Russie dans la région de Bryansk	241050, Russie, Bryansk, st. Sovietska, b. 2 Accueil +7(4832) 64-44-16 Service d'urgence +7(4832) 67-99-02 sizo1@ufsin32.ru Le chef du service intérieur est	Suspects russes.	476	Témoins internes, Sources ouvertes d'information.	Cellule de prison.	Les conditions inadéquates des bâtiments 1 et 2 ont permis de déposer des plaintes auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) concernant des

			Matyuta Roman Valeriyovich.					violations des conditions de détention, certains avocats locaux se sont spécialisés dans ces plaintes.
7	FKU SIZO-1 UFSVP de Russie dans la région de Bryansk	Office du Service pénitentiaire fédéral de la Fédération de Russie dans la région de Bryansk	243500, Russie, région de Bryansk, ville de Suraz, str. Lisova, bâtiment 3 Service d'urgence +7(48330) 2-10-87, +7(48330) 2-14-37 kp3@ufsin32.ru Le chef du service intérieur, le lieutenant-colonel Zyk Andriy Vasylivovich	Il n'y a pas d'information.	349	Sources ouvertes d'information.	Libre circulation dans le périmètre du centre de détention (si aucune restriction supplémentaire n'a été introduite).	Des femmes civiles sont envoyées dans cette colonie d'hommes.
Région de Volodymyr								
8	FKU SIZO-1 UFSVP de Russie dans la région de Volodymyr	Département du Service pénitentiaire fédéral pour la région de Volodymyr	600021, Russie, Volodymyr, str. 9 janvier 5A Accueil +7(4922) 37-57-06 Service de garde +7(4922) 32-05-80,	Prisonniers de guerre ukrainiens	457	Témoins internes.	Régime carcéral. Le célèbre "Volodymyr Central".	Faits de non-assistance médicale, imposition injustifiée d'amendes officielles (les Ukrainiens civils

			+7(4922) 37-57-09 sizo1@33.fsin.su Chef Glukhov Dmytro Volodymyrovych					ne sont pas des accusés, l'imposition d'amendes prescrites aux accusés est illégale).
Région de volgograd								
9	FKU SIZO-2 UFSVP de Russie dans la région de Volgograd	Département du FSVP pour la région de Volgograd	403882, Russie, Région de Volgograd, Kamishyn, str. Rabocha, 38 Chef +7(84457) 4-17-05 Service d'urgence +7(84457) 4-15-76 iz342@list.ru Le chef du service intérieur, lieutenant-colonel Yevhenii Anatoliyovych Kumarov	Prisonniers de guerre ukrainiens	214	Sources ouvertes d'information.	Régime carcéral.	Ce centre de détention provisoire est vidée des accusés de droit commun, seuls les citoyens ukrainiens s'y trouvent.
10	FKU VK-19 UFSVP de Russie dans la région de Volgograd	Département du FSVP pour la région de Volgograd	404414, Russie, Région de Volgograd, Surovikino, Ordzhonikidze Street, 99	Prisonniers de guerre ukrainiens	1241, dont des locaux fonctionnant sur le mode d'une maison d'arrêt pour	Sources ouvertes d'information.	Cellule de prison.	Les locaux, qui fonctionnent dans le régime du centre de détention provisoire (PDRSI) sur le

			Accueil +7(84473) 2-13-33 Service d'urgence +7(84473) 9-35-81 ik019@list.ru Le chef du service intérieur, le colonel Andriy Georgiyovych Devyatov		42 personnes.			territoire de l'institution, sont vidés des accusés de droit commun, seuls les citoyens ukrainiens s'y trouvent. La limite du PDRSI est de 42 personnes.
Région de Ivanovo								
11	FKU SIZO-2 UFSVP de Russie dans la région d'Ivanovo	Administration du FSVP de la Fédération de Russie dans la région d'Ivanovo	155815, Russie, Région d'Ivanovo, Kineshma, Shuyska St., 4 Service d'urgence +7(49331) 2-27-23, +7(49331) 2-46-56 sizo-2@37.fsin.su Le chef du service intérieur, le lieutenant-colonel Artem Hryhorovych Solin	Prisonniers de guerre ukrainiens	122	Témoins internes.	Cellule de prison.	Il existe des informations sur l'intimidation: les citoyens ukrainiens sont obligés de chanter l'hymne national de la Fédération de Russie et des chansons soviétiques.
Territoire de Krasnoyarsk								

12	FKU T-2 (prison) GUFSSVP de Russie dans le kraï de Krasnoïarsk	Département principal du Service pénitentiaire fédéral du kraï de Krasnoyarsk	663180, Russie, Territoire de Krasnoyarsk, Yeniseysk, Dekabristiv St., 11. Service d'urgence +7(39195) 2-71-20 turma_2@24.fsin.su Le chef du service intérieur, le colonel Pereverzev Yury Anatoliyovich	Prisonniers de guerre ukrainiens	408	Témoins internes.	Cellule de prison. Régime carcéral, qui est particulièrement strict.	
13	FKU T (prison) GUFSSVP de Russie pour le territoire de Krasnoïarsk	Département principal du Service pénitentiaire fédéral du kraï de Krasnoyarsk	662606 Russie, Territoire de Krasnoyarsk, Minusynsk, 114 Gorky St. Accueil +7(39132) 2-59-82 Duty service +7(39132) 2-05-76 turma-minus@24.fsin.su Le chef du service intérieur, lieutenant-colonel Hryhoriy	Prisonniers de guerre ukrainiens	810	Sources ouvertes d'information.	Cellule de prison. Prison regime.	

			Oleksandrovych Kochergin					
Région de Kursk								
14	FKU SIZO n ° 1 UFSVP de Russie dans la région de Kursk	Département du FSVP de la Fédération de Russie pour la région de Kursk	305016, Russie, région de Kursk, 1 Pyrohova St Secrétariat: +7(4712) 55-62-10 Service de communication: (4712) 55-62-00 sizo1@46.fsin.gov.ru, sizo1@46.fsin.su Chef, Oleksandr Mykolayovych Baglai	Prisonniers de guerre ukrainiens, Accusés russes.	907	Témoins internes.	Cellule de prison.	Faits de passages à tabac brutaux et de torture avec décharges électriques lors de "l'accueil" - immédiatement après l'arrivée d'un nouveau groupe de citoyens ukrainiens. Faits de passages à tabac lors d'interrogatoires, obligation de chanter l'hymne national russe et des chansons russes, passages à tabac si l'on ne connaît pas les paroles de l'hymne national russe ou si l'on fait des fautes dans les paroles. Jusqu'à 17 citoyens

								<p>ukrainiens ont été détenus dans des cellules conçues pour 2 personnes. Les parois des cellules sont recouvertes de moisissures, d'une forte humidité, ce qui a contribué à la suppuration des plaies. Certains citoyens ukrainiens ont été détenus dans les locaux de centres d'isolement pénitentiaire. Il n'y a pas de prises électriques dans ces cellules. Le fait a été enregistré du cas du superviseur masculin qui a refusé de quitter la salle de douche lorsque les femmes ukrainiennes prenaient une douche.</p>
--	--	--	--	--	--	--	--	--

15	FKU VK-11 UFSVP de Russie dans la région de Koursk	Département du FSVP de la Fédération de Russie pour la région de Koursk	307835, Russie, région de Koursk, Suzhanskyi district, Commune de Mala Loknia, Kubareva street, 6 Service d'urgence: +7(47143) 3-27-83 ik11@46.fsin.su Chef Lamanov Valeriy Viktorovych	Femmes prisonniers russes (c'est une colonie de femmes). Prisonniers de guerre ukrainiens.	416, il existe un lieu aussi distinct du lieu de la colonie -établissement. Environ 200 citoyens ukrainiens étaient détenus dans la colonie, dont 55 femmes.	Témoins internes et externes. La présence de citoyens ukrainiens y est également confirmée par la présence de policiers militaires de la Fédération de Russie.	Cellule de prison pour femmes et hommes.	Les citoyens ukrainiens, hommes et femmes, sont détenus dans la colonie. Il est probable que les hommes de la colonie de femmes soient placés à part dans une pièce aux conditions strictes de détention (SNT). En témoigne la présence d'informations sur le placement de plusieurs civils ukrainiens dans la "prison 11" avec un numéro de portable. Les citoyens ukrainiens sont obligés de : chanter l'hymne de la Fédération de Russie et d'autres chansons russes, de
----	---	--	---	---	---	---	---	--

								<p>marcher sur place pendant l'exécution de ces chansons ; d'effectuer des exercices physique en position "d'étirement" - jambes écartées, mains derrière le dos. Il est interdit de regarder les employés de la colonie pénitentiaire. L'institution manque d'informations sur les droits des personnes qui y sont détenues et d'instructions sur les personnes à contacter en cas de problème.</p>
16	Village de tentes pour prisonniers de guerre et Ukrainiens civils	Unknown	Colonie de type urbain de Glushkovo, région de Kursk, Russie	Prisonniers de guerre ukrainiens	Le nombre maximum est inconnu.	Témoins internes.	Dans des tentes sous garde armée.	
Moscou								

17	FKU SIZO-2 FSVP de Russie (Lefortovo)	Service fédéral d'exécution des peines. Lefortovo appartient aux centres de détention provisoire avant procès, subordonnés à l'administration centrale (comme ceux au nombre de 6 de en Fédération de Russie).	111020, Russie, Moscou, str. Lefortovskiy Val, 5 +7(499) 791-21-32 (e seul numéro de téléphone indiqué sur le site officiel de la FSVP, l'adresse e-mail n'est pas indiquée). Chef: Elkin Dmytro Volodymyrovych	Prisonniers de guerre ukrainiens, incluant des officiers de l'unité de forces Spéciales de la garde nationale d'Ukraine "Azov" et du Service de Sécurité d'Ukraine (SBU).	300 (contient en fait plus de personnes)	Témoins internes et externes.	Cellule de prison. Les cellules sont pour la plupart doubles (environ 10 mètres carrés), il y a des cellules individuelles.	En fait, l'institution est contrôlée par le FSB de la Fédération de Russie par le biais d'employés détachés. Le régime d'isolement est extrêmement strict. Il existe une pratique consistant à placer certaines personnes dans ce centre de détention provisoire sous des noms fictifs.
18	Institution fiscale de la ville de Moscou "Centre de détention temporaire des citoyens étrangers de la Direction principale du Ministère de l'intérieur de la Fédération de Russie à Moscou"	Chef de département du ministère de l'Intérieur à Moscou	108830 Russie, Moscou, 64 km de la Route de Varsovie, Voronivske village, Sakharovo village, propriété 1, building 33. Réception +7(495) 633-32-83, office +7(495) 633-32-81	Prisonniers de guerre ukrainiens. Citoyens ukrainiens qui vivent depuis longtemps sur le territoire de la Fédération de Russie et qui doivent être expulsés sur décision de	1000	Témoins internes, sources ouvertes d'informatio n.	Cellule de prison, ce qui n'est pas typique des institutions similaires. Cellules de prison pour la détention de 4 à 20 personnes.	Il est utilisé comme point de transbordement pour la redirection ultérieure des citoyens ukrainiens vers d'autres institutions. Les murs des cellules sont recouverts de plâtre en relief ("manteau de fourrure"). Une

				justice. Les représentants du deuxième groupe y sont retenus en permanence pour une période pouvant aller jusqu'à 2 ans.				telle décoration ne doit pas être utilisée dans de telles institutions, car il est facile de se lacérer au contact.
Région de Rostov								
19	FKU SIZO-2 GUFSSVP de Russie dans la région de Rostov	Département principal du FSVP de la Fédération de Russie dans la région de Rostov.	347910, Russie, Région de Rostov, Taganrog, st. Lenine, 175 Accueil +7(8634) 62-43-18 Service de garde +7(8634) 62-45-51, +7(8634) 62-43-18 cizo-2@61.fsin.su Chef par intérim du service intérieur, Commandant Oleksandr Oleksandrovyeh Shtoda	Prisonniers de guerre ukrainiens	442	Témoins internes et externes.	Cellule de prison.	Il est utilisé comme centre de transit par lequel les citoyens ukrainiens sont emmenés vers d'autres lieux d'emprisonnement forcé. Aliments très hypocaloriques (tous liquides), les gens perdent rapidement du poids et de la force. Ce problème doit être considéré comme une torture par la famine. Faits de

								passages à tabac arbitraires (non provoqués), y compris des femmes. Par exemple, des femmes étaient prises par les cheveux et battues la tête contre le mur. Les femmes ne sont pas autorisées à tresser leurs cheveux. Faits de soins médicaux prodigués trop tardivement.
20	FKU VK-1 GUFSVP de Russie dans la région de Rostov	Département principal du FSVP de la Fédération de Russie dans la région de Rostov.	346319, Russie, Région de Rostov, Zverevo, hamlet Trudovy, 22 Centralna St Accueil +7(86355) 255-05 ik-1@61.fsin.su Le chef du service intérieur, le lieutenant-colonel Oleksandr Ihorovych Tyshchenko	Prisonniers de guerre ukrainiens	1867, il y a une section de la colonie-établi sissement	Sources ouvertes d'informatio n.	Il n'y a aucune information sur les conditions de détention des citoyens ukrainiens.	

21	FKU VK-12 GUFSVP de Russie dans la région de Rostov	Département principal du FSVP de la Fédération de Russie dans la région de Rostov.	347810, Russie, Région de Rostov, Kamiansko-Shak htynskiyi, Morska St., 94 Service d'urgence +7(86365) 4-60-29 Information + 7(86365) 4-60-30 ik-12@61.fsin.su, uch39812@mail.r u Le chef du service intérieur, le colonel Kaplunov Anatoliy Serhiyovych	Ukrainian prisoners of war	1546, il y a une section de la colonie-établi sissement	Sources ouvertes d'informatio n.	Il n'y a aucune information sur les conditions de détention des citoyens ukrainiens.	
Région de Ryazan								
22	FKU SIZO-2 UFSVP de Russie dans la région de Riazan	Administration du FSVP de la Fédération de Russie pour la région de Riazan	391910, Russie, Région de Ryazan, Ryazhsk, Chervona St., 1A Service d'urgence +7(4912) 97-12-55 si2_kanc@62.fsin .su Chef par intérim de PTNZ Pétrakov	Prisonniers de guerre ukrainiens	943	Sources ouvertes d'informatio n.	Cellule de prison.	

			Vyacheslav Valeriyovych					
Région de Saratov								
23	FKU T (prison) UFSVP de Russie dans la région de Saratov	Département du FSVP de la Fédération de Russie pour la région de Saratov	412315, Russie, Région de Saratov, Balashov, 17 Uralska St Numéro de téléphone de l'administrateur +7(84545) 6-32-74 Accueil +7(84545) 6-32-72 Fax +7(84545) 6-32-72 t@64.fsin.su Chef par intérim Surin Ruslan Volodymyrovych	Prisonniers de guerre ukrainiens	500	Témoin externe.	Cellule de prison. Régime carcéral, qui est particulièreme nt strict.	
Région de Smolensk								
24	FCU "Centre correctionnel n ° 1 du Service fédéral de sécurité de Russie dans la région de Smolensk "	Office du Service pénitentiaire fédéral de la région de Smolensk	215500, Russie, Région de Smolensk, Safonivsky District, Anokhovo Village Chef +7(48142) 5-17-92	Prisonniers de guerre ukrainiens	178	Sources ouvertes d'informatio n.	Il n'y a aucune information sur les conditions de détention des citoyens ukrainiens.	

			<p>Service d'urgence +7(48142) 5-17-87 Information +7(48142) 2-82-51 ik1safonovo@mail.ru Le chef du service intérieur, le lieutenant-colonel Oleksandr Oleksandrovich Agibalov</p>					
Territoire de Stavropol								
25	FKU SIZO-1 UFSVP de Russie dans le kraï de Stavropol	Office du Service pénitentiaire fédéral du kraï de Stavropol	<p>355002, Russie, Stavropol, Vorovsky Square, 6 Accueil +7(8652)24-11-61 sil@26.fsin.su Le chef du service intérieur, le colonel Valery Oleksandrovykh Streltsov</p>	Prisonniers de guerre ukrainiens	1010	Sources ouvertes d'informatio n.	Cellule de prison.	
Région de Chelyabinsk								
26	FKU T (prison) GUFSP de Russie dans la	Siège du Service pénitentiaire fédéral dans la	<p>457670, Russie, Région de Chelyabinsk,</p>	Prisonniers de guerre ukrainiens	825	Témoin externe.	Cellule de prison. Régime carcéral, qui	

	région de Tcheliabinsk	région de Tcheliabinsk	Verkhnyuralsk, 1 Severny St. Le numéro de téléphone de l'accueil est +7(351-9) 48-84-19 Service d'urgence +7(351-43) 2-13-98 T@74.fsin.gov.ru Chef du service intérieur, colonel Serhiy Mykolayovych Leontiev.				est particulièrement strict.	
--	------------------------	------------------------	--	--	--	--	------------------------------	--